

Ma scolarité à l'UQAC

+ demande de CAQ





Sommaire

- Premiers pas à l'UQAC
- Conditions liées à l'admission
- Notice explicative à l'admission
- Processus d'immigration
- Obtenir son CAQ
- Capacité financière
- Et après ?
- Rappels importants

PREMIERS PAS À L'UQAC



Des services à votre service

Bureau de l'international

Le Bureau de l'International est votre interlocuteur principal pour toute question entre votre admission et votre arrivée à l'UQAC, notamment pour l'immigration.

➤ international.uqac.ca/etudier-a-luqac

Bureau du registraire

Le Bureau du Registraire devient votre interlocuteur dès lors qu'il s'agit de questions d'inscription et de choix de cours (avec la direction de programme).

➤ uqac.ca/registraire

Services aux étudiants

Les Services aux étudiants vous aident à vous installer et vous intégrer : logement, assurances, mais aussi sorties touristiques et moments de socialisation entre étudiants !

➤ sae.uqac.ca/etudiants-internationaux



Portail étudiant

C'est la première étape de votre vie d'étudiant à l'UQAC, indispensable au démarrage de votre scolarité. Votre portail vous donne accès à :

Votre dossier étudiant en ligne

Conditions d'admission, horaire de cours, résultats d'examens, dossier financier, adresse de résidence

Votre boîte de courriel UQAC

Il est essentiel de consulter quotidiennement votre courrier électronique UQAC. Il s'agit du moyen officiel que nous utiliserons pour communiquer avec vous.

Votre espace Moodle personnel

C'est cette plateforme que les professeurs utiliseront pour déposer leurs cours, et sur laquelle vous publierez les travaux qu'ils peuvent vous demander.

Vous avez reçu le lien vers l'activation de votre dossier étudiant dans le courrier accompagnant votre réponse à l'admission. Au besoin, consultez [notre tutoriel](#).



Admission VS inscription

Être admis à l'UQAC ne signifie pas être inscrit à l'UQAC. Voici comment finaliser votre inscription.

Séjours sans diplomation

Avant l'arrivée, complétez le formulaire de préchoix de cours envoyé par le Bureau de l'international (sauf pour les programmes en ingénierie et en informatique qui vous enverront un lien vers une plateforme de préchoix de cours). À votre arrivée, rendez-vous auprès de votre secrétariat de programme pour finaliser votre inscription.

Séjours avec diplomation

(et programmes courts en enseignement avec stage obligatoire)

Avant l'arrivée, vous n'avez rien à faire, sauf si admis dans un programme en informatique (vous recevrez un lien vers la plateforme de préchoix de cours). À l'arrivée, envoyez vos documents d'immigration dès réception du permis d'études à la douane à documents@uqac.ca. Attendez les instructions du Bureau du registraire pour vous inscrire à vos cours.

CONDITIONS LIÉES À L'ADMISSION



Document officiel manquant

Si un document manquait lors du traitement de votre demande d'admission (relevé de notes officiel, copie d'un diplôme, acte de naissance, traduction certifiée d'un document...), il apparaîtra dans votre portail étudiant.

Vous devez envoyer tout document manquant entre le moment de votre admission et celui de votre arrivée à l'UQAC, à documents@uqac.ca.

Si vous ne fournissez pas ce document au plus tard à votre arrivée sur le campus, alors votre inscription à l'UQAC ne pourra être complétée et votre mobilité s'en trouvera annulée. Soyez vigilants !



Réussir le cours CICS900

Admis au DESS ou à la maîtrise ? Ne paniquez pas si vous voyez cette condition d'admission apparaître dans votre portail étudiant !

Toute personne admise dans le cadre de ces programmes doit faire la preuve qu'elle possède une maîtrise suffisante des compétences informationnelles requises aux cycles supérieurs.

Cette preuve est attestée par l'atteinte du résultat minimum exigé au test initial prévu lors de l'activité intitulée *CICS900 - Compétences informationnelles cycles supérieurs*.


Pour en savoir plus sur cette activité, consultez le site de la bibliothèque de l'UQAC :

<https://bibliotheque.uqac.ca/cics900>

NOTICE EXPLICATIVE

Notice explicative

Université du Québec à Chicoutimi



NOTICE EXPLICATIVE À L'ADMISSION POUR
ÉTUDIANTS ISSUS D'UN ÉTABLISSEMENT
PARTENAIRE DE L'UQAC

Étudiants assujettis au CAQ et au permis d'études
(doubles-diplômes et programmes courts avec stage
obligatoire en milieu scolaire)

UQAC

Téléchargez ce document et conservez-le près de vous pendant la complétion de vos démarches d'immigration: toutes les informations requises y figurent et y sont expliquées pour faciliter votre compréhension.

Assurez-vous que les informations suivantes figurant sur votre lettre d'acceptation sont exactes : nom, prénom, date de naissance et programme d'études.

En cas d'erreur sur ces informations, ne démarrez pas vos démarches d'immigration, contactez-nous au courriel suivant :
admissioninternational@uqac.ca

Notion de programme d'échange

8. Programme d'échange

Pour les autorités d'immigration, un « programme d'échange » est un programme qui :

- Est de courte durée (maximum 2 trimestres)
- Ne mène pas à l'obtention d'un diplôme de l'université d'accueil (soit l'UQAC)

Afin d'être conforme aux exigences des autorités d'immigration, dans la rubrique « Programme d'échange » ou à la question « Participez-vous à un programme d'échange », la réponse à indiquer variera selon 2 cas de figure.

Il est essentiel de renseigner vos demandes d'immigration avec exactitude à ce sujet.

Une réponse erronée à cette question pourrait avoir un impact sur vos autorisations à travailler pendant vos études, si vous y êtes admissible. En savoir plus à ce sujet :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail.html>

Réponse à fournir pour la question « *Participez-vous à un programme d'échange?* »

	PROGRAMME D'ADMISSION À L'UQAC	INFORMATIONS À LA RUBRIQUE « PROGRAMME D'ÉCHANGE » DE VOTRE LETTRE D'ACCEPTATION	RÉPONSE À INDIQUER POUR LA DEMANDE DE CAQ ET DE PERMIS D'ÉTUDES
CAS 1	Programme court (1 ^{er} ou 2 ^e cycle)	OUI	OUI
CAS 2	Baccalauréat, DESS ou maîtrise	NON	NON

CAS 1 – particularité lors de la demande de permis d'études

Votre liste de contrôle des documents indiquera qu'une "lettre d'échange" est à fournir.

Pour répondre à cette exigence, il suffira de télécharger une 2^e fois votre lettre d'acceptation.

À retenir

La signification de cette notion n'est pas la même pour vous que pour les autorités d'immigration. Assurez-vous de respecter les consignes du **point 8** de la notice et de renseigner avec exactitude votre demande en vous aidant du tableau créé à cet effet.

Le fait de mal renseigner la réponse à la question « *Participez-vous à un programme d'échange* » pourrait vous être préjudiciable en impactant vos autorisations de travailler pendant vos études !

Date de fin de programme

À retenir

Vous devez utiliser **le tableau joint à votre lettre d'acceptation** pour déterminer la date de fin des études à renseigner pour vos demandes de CAQ et de permis d'études afin d'avoir des autorisations d'une durée de validité correspondant à votre cheminement académique réel.

Le fait de mal renseigner cette information dans vos demandes d'immigration pourrait entraîner une intention de refus, voire un refus à vos demandes d'immigration.

12. Durée normale du programme

Il s'agit de la durée, en année(s), pour le programme d'études auquel vous avez admis, dans un contexte hors accord de collaboration entre établissements d'enseignement.

Ainsi, selon l'accord prévu entre l'UQAC et votre établissement d'attache, la durée réelle sera différente. Référez-vous à la rubrique « *Autres renseignements* » pour obtenir l'information exacte, en nombre de trimestres consécutifs.

13. Date de fin de programme

Pour établir la date réelle de la fin de votre programme d'études, consultez le tableau joint à votre lettre d'acceptation. Il faudra indiquer la date repérée dans ce document, lors de vos différentes démarches d'immigration.

Cette information permettra normalement à l'agent d'immigration de délivrer un document d'immigration qui couvrira la durée totale de vos études à l'UQAC.

Droits de scolarité et frais afférents



Bureau du registraire
Université du Québec à Chicoutimi

LETTRE D'ACCEPTATION

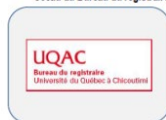
En date de :

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉTUDIANT		
Nom :	Date de naissance :	
Prénom :	Code permanent :	1
Adresse :		
Ville :		
Province/État :		
Code postal :		
INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT		
Numéro de l'établissement (EED) : O1935901122	2	Type d'établissement : Public
INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME		
Trimestre d'admission :	3	
Nom du programme :	4	
Statut d'étudiant :	Niveau d'études : 5	Nombre de crédits total au programme : 6
Autres renseignements :	7	
Programme d'échange : 8		Nombre de crédits à compléter au Québec : 9
Droits de scolarité et frais afférents annuels estimés : 10		
Date début officielle du trimestre : 11		Durée normale du programme : 12
Date de fin de programme : Voir tableau joint 13		Date limite d'inscription et d'échéance de la lettre : 14

Veuillez noter que le montant des droits de scolarité et/ou des frais afférents indiqué est fourni à titre estimatif. Il n'a aucune valeur contractuelle et ne constitue pas une facture.
Des frais d'admission de 100\$ seront appliqués au dossier financier à l'inscription.


Patricia Martin
Registraire
Pour nous joindre :
(418) 545-5005
1 800 463-9890
bureau@regis@uqac.ca

Scellum du Bureau du registraire



Vous devez renseigner les frais indiqués au point 10 de votre lettre d'acceptation dans les rubriques « *Coût des études* » de vos différentes demandes d'immigration.

À retenir

Le montant qui est indiqué sur votre lettre d'acceptation, quel que soit votre type de mobilité, est le montant obtenu après déduction de trois charges financières (notamment l'assurance Desjardins). Des directives suivront à votre arrivée pour retirer ces charges en temps et en heure.

Cas d'exception droits de scolarité

ÉTUDIANTS ADMIS DANS UN PROGRAMME DE BACCALAURÉAT, DESS OU MAÎTRISE

Les frais institutionnels obligatoires sont inclus dans les droits de scolarité annuels. Dans le cadre de votre demande de CAQ et de permis d'études, il vous faudra indiquer les droits de scolarité annuels. Indiquez le montant figurant dans cette rubrique.

EXCEPTION – étudiants bénéficiant d'une bourse d'exemption des frais majorés

Seuls les étudiants qui répondent à ces deux critères **sont admissibles** à cette bourse :

- Être admis dans un DESS ou une maîtrise
- Ne PAS être de nationalité française ou belge

Si vous êtes dans cette situation, un document supplémentaire intitulé "Bourse d'exemption des frais majorés" sera joint à votre lettre d'acceptation et une bourse vous sera octroyée, **sous réserve des disponibilités**. Si vous n'avez pas reçu ce document, nous vous invitons à contacter admissioninternational@uqac.ca.

Si vous avez reçu ce document, avec votre lettre d'acceptation, vous devez indiquer le coût de vos études en considérant que vous bénéficierez du tarif "étudiant québécois". À cet effet, vous devez obligatoirement demander le document intitulé « *Évaluation du coût des études* », de la part du Service des ressources financières de l'UQAC.

Ce document vous permettra d'avoir une confirmation officielle du coût de vos études, pour mener à bien vos démarches d'immigration. Le fait de ne pas fournir ce document lors de vos demandes de CAQ et de permis d'études pourrait engendrer un refus au motif d'une capacité financière insuffisante.

- Faire parvenir un courriel à srf@uqac.ca en indiquant dans l'objet: « *Évaluation du coût des études – VOTRE CODE PERMANENT UQAC* »
- Joignez à votre message votre lettre d'acceptation de l'UQAC et la lettre de confirmation de bourse d'exemption des frais majorés que vous avez reçue.

Lors de votre demande de CAQ et de permis d'études, n'oubliez pas de joindre les documents suivants à vos preuves de capacité financière, afin de justifier le montant indiqué pour les droits de scolarité annuels :

- *Lettre de confirmation de bourse d'exemption des frais majorés*
- *Évaluation du coût des études reçu par le Service des ressources financières de l'UQAC*

Si vous n'avez pas reçu de lettre de confirmation de bourse d'exemption des frais majorés, cela signifie qu'aucune bourse ne vous a été octroyée par l'UQAC. Par conséquent, le coût des études sera celui indiqué dans votre lettre d'acceptation et c'est ce montant qui sera à indiquer pour la rubrique portant sur les droits de scolarité annuels pour vos démarches d'immigration.

À retenir

Si vous avez reçu avec votre lettre d'acceptation dans un programme bidiplomant de 2^e cycle une bourse d'exemption des frais majorés (donc si vous êtes d'une autre nationalité que française ou ressortissants de la communauté française de Belgique), référez-vous à l'encadré de la notice explicative (page 8) et suivez les directives pour remplir convenablement la rubrique « *Coût des études* » de vos demandes d'immigration.

Arrivée au Canada

14. Date limite d'inscription et d'échéance de la lettre

Tenez compte de cette date afin d'établir votre date d'arrivée au Canada. Assurez-vous d'arriver avant cette date afin d'éviter tout risque de refoulement à la douane.

Passé cette date :

- L'agent d'immigration pourrait vous refuser l'entrée au pays
- L'UQAC pourrait aussi refuser de vous inscrire à vos cours

Finalement, vous ne pourrez plus utiliser cette lettre d'acceptation pour demander un CAQ ou un permis d'études. **Si vous devez reporter votre séjour d'études à l'UQAC**, contactez-nous afin d'obtenir une lettre d'acceptation valide : admissioninternational@uqac.ca.

En stage cet été ? Prévoyez que ce dernier puisse se terminer suffisamment à l'avance, afin de pouvoir entrer au Canada au plus tard le 30 août en soirée (heure locale de Montréal). Arriver au Canada le 31 août pourrait entraîner un refoulement à la douane en raison de la date officielle du début des cours qui sera atteinte.

À retenir

Optez pour un billet « modifiable ». N'oubliez pas que si vous devez obtenir un CAQ et un permis d'études, vous risquez d'être refoulé à la douane si vous tentez d'entrer au Canada sans avoir obtenu ces documents. Le fait d'avoir un billet modifiable vous évitera bien des ennuis si jamais vos démarches d'immigration s'allongent.

Prévoyez d'arriver au Canada au plus tôt trois semaines avant le début des cours. **L'idéal est d'organiser une arrivée une semaine avant le début des cours.**

Impossible d'arriver à temps ?

14. Date limite d'inscription et d'échéance de la lettre

Tenez compte de cette date afin d'établir votre date d'arrivée au Canada. Assurez-vous d'arriver avant cette date afin d'éviter tout risque de refoulement à la douane.

Passé cette date :

- L'agent d'immigration pourrait vous refuser l'entrée au pays
- L'UQAC pourrait aussi refuser de vous inscrire à vos cours

Finalement, vous ne pourrez plus utiliser cette lettre d'acceptation pour demander un CAQ ou un permis d'études. **Si vous devez reporter votre séjour d'études à l'UQAC**, contactez-nous afin d'obtenir une lettre d'acceptation valide : admissioninternational@uqac.ca.

En stage cet été ? Prévoyez que ce dernier puisse se terminer suffisamment à l'avance, afin de pouvoir entrer au Canada au plus tard le 30 août en soirée (heure locale de Montréal). Arriver au Canada le 31 août pourrait entraîner un refoulement à la douane en raison de la date officielle du début des cours qui sera atteinte.

À retenir

Si vous ne pouvez pas respecter la date limite d'inscription (31 août 2026), il pourrait être possible d'obtenir une « **autorisation d'arrivée tardive** ».

Il s'agit d'un document officiel de l'UQAC, autorisé par et à la discrétion de la direction de programme, qui permettrait d'entrer au Canada après la date limite.



Nous sommes à effectuer des vérifications auprès des secteurs responsables sur ce sujet. Dès que nous aurons les détails sur ce processus, le tout vous sera communiqué.

PROCESSUS D'IMMIGRATION

Introduction et mise en garde

Mise en garde

Conformément à la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés au Canada](#), toute personne qui fournit des conseils ou des services en immigration contre rémunération commet une infraction passible d'une sanction allant jusqu'à l'emprisonnement, sauf si elle est membre d'un barreau canadien, de la Chambre des notaires du Québec ou du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

Les informations contenues dans cette présentation sont celles en vigueur en date du mois de mars 2026. Les lois et règlements d'IRCC et du MIFI ont préséance sur le contenu du présent document.

Aussi, ce document s'adresse exclusivement aux étudiants et étudiantes admis ou admises à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il est interdit de le diffuser, de le copier, de le reproduire ou de le revendre.

Sources officielles en immigration

Gouvernement du Québec – MIFI : [Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration](#)

Gouvernement du Canada – IRCC : [Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada](#)

Où en est-on dans le processus

1

Vérifier la
validité du
passeport

2

Demande de
CAQ / LAP*

3

Demande de
permis d'études
(avec AVE ou
VRT)

4

Données
biométriques et,
pour certains,
examen médical



**À noter qu'au Québec, le CAQ fait également office de lettre d'attestation provinciale (LAP). Ce document peut vous être demandé ultérieurement, dans le cadre de votre demande de permis d'études.*

Qui doit demander un CAQ

C'est la durée de votre séjour d'études qui détermine le nombre et la nature de documents à obtenir :

Durée du séjour	AVE / VRT	CAQ	PE
1 seul trimestre	OUI	NON	NON
2 trimestres et plus	OUI*	OUI	OUI

**Si vous demandez un CAQ et un permis d'études, ne demandez pas l'AVE ou le VRT, c'est inclus dans la démarche du permis d'études.*

Exception pour les séjours d'études d'un trimestre dans un programme en éducation comportant un stage en milieu scolaire : un CAQ et un permis d'études (incluant le permis de travail pour stage coop) seront nécessaires. Des directives spécifiques figureront dans votre lettre d'acceptation.

En revanche, si votre établissement d'attache exige un stage pour valider une mobilité d'un trimestre, mais que ce stage n'est pas compris dans le cheminement UQAC, vous devrez vous assurer de maintenir un statut légal si vous souhaitez réaliser ce stage au Canada. *L'UQAC ne pourra pas vous accompagner.*

OBTENIR SON CAQ

Demande de sélection temporaire pour études



PRÉSENTER LA DEMANDE

Vous devez vous créer deux comptes sur deux plateformes distinctes pour déposer votre demande de CAQ. Voici les étapes :

- 1 *Créez votre compte sur le site du MIFI pour y remplir le formulaire de **Demande de sélection temporaire pour études**.*
- 2 *Attendez le courriel du MIFI qui contiendra les instructions de paiement de votre demande. Le paiement s'effectue sur **la plateforme Arrima**, où vous devez vous créer un compte également.*
- 3 *Une fois le paiement effectué, attendez le courriel vous invitant à déposer vos documents justificatifs sur la plateforme Arrima. Le traitement de votre demande peut maintenant commencer.*



DOCUMENTS À FOURNIR

- 1** Pour compléter le formulaire de *Demande de sélection temporaire pour études* sur le site du MIFI (étape 1), vous aurez besoin de votre attestation d'admission de l'UQAC et d'un passeport en cours de validité.
- 2** Pour payer les frais liés à la demande sur la plateforme Arrima (étape 2), vous devez vous munir d'une carte de crédit.
- 3** Les documents justificatifs à joindre sur Arrima (étape 3) sont les suivants :
 - *Lettre d'acceptation UQAC*
 - *Copie du passeport*
 - *Formulaire Déclaration engagements et autorisations*
 - *Preuve de capacité financière**

*Si vous résidez dans l'un de ces pays : Autriche, Canada, États-Unis, France, Groënland, Hong Kong, La Réunion, Monaco, Mexique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Rappels importants

1 Numérisation de vos documents

Assurez-vous que tous les documents numérisés soient d'une bonne qualité et complets visuellement. *Exemple : un sceau incomplet pourrait invalider un document officiel !*

2 Passeport

Assurez-vous de fournir la page d'identité de votre passeport contenant :

- *Photo*
- *Signature*
- *Date d'expiration*
- *Numéro du passeport*

3 Autorisation d'accès à vos renseignements

Dans le formulaire « *Déclaration, engagements et autorisations* » : si vous souhaitez qu'un tiers puisse avoir accès à votre dossier, la section à cet effet doit être obligatoirement complétée.

4 Déclaration de soutien financier

Si vous bénéficiez du soutien financier d'un garant, le formulaire « **Déclaration de soutien financier** » doit être dûment complété. Voir les diapos suivantes à ce sujet.

Signatures acceptées

1 **Quels formulaires sont visés**

- Déclaration de soutien financier
- Déclaration, engagements et autorisations

2 **Quelles signatures sont acceptées**

- Signature manuscrite apposée à l'aide d'un accessoire technologique (par exemple un stylet, un écran tactile ou une souris)
- Signature manuscrite numérisée (par exemple en apposant une signature manuscrite sur le formulaire papier et en numérisant le formulaire signé).

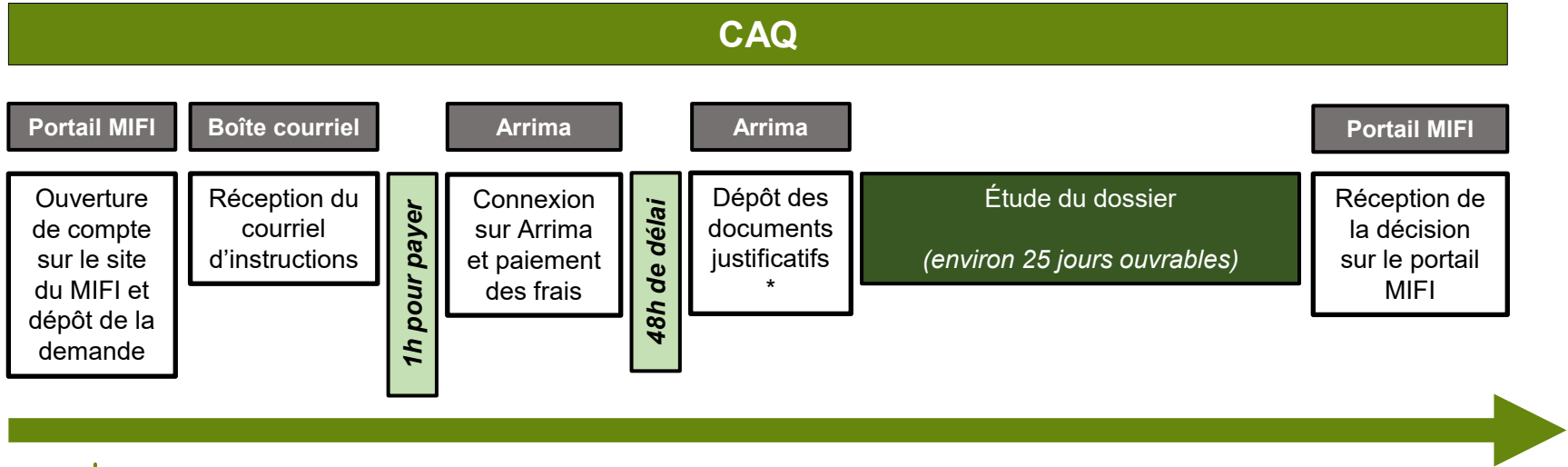
3 **Quelles signatures ne sont pas acceptées**

Les autres types de signatures (numériques ou dactylographiés) ne sont pas acceptées !

4 **Qu'est-ce que ça fait**

Le fait de ne pas se conformer à ces exigences engendra une intention de refus à votre demande de CAQ et allongera indûment le temps de traitement de votre demande... et impactera la suite de vos démarches et notamment votre demande de permis d'études, qui s'en trouvera ainsi retardée.

En résumé



**ATTENTION : vous avez quinze (15) jours maximum pour déposer vos documents, faute de quoi votre demande sera annulée et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement de la part du MIFI.*

CAPACITÉ FINANCIÈRE

Qu'est-ce que la capacité financière ?

1 Pourquoi c'est important

Selon votre pays de résidence*, vous allez être amené à démontrer votre capacité à assurer la charge financière que représente vos études : il est donc de votre devoir d'y investir du temps afin de fournir des documents conformes et en adéquation avec le montant que vous devez démontrer.

2 De quoi est-elle composée

- Droits de scolarité ou frais annuels
- Transport aller retour depuis le pays d'origine
- Besoins essentiels : *dépenses de la vie courante au Québec, incluant les frais d'installation et les coûts d'une assurance maladie et hospitalisation.*

3 Comment prouver votre capacité financière

Par la suite, il faut rassembler les documents nécessaires afin d'appuyer votre demande de sélection temporaire pour et prouver au MIFI que vous êtes en mesure d'assumer ces coûts.

4 Vos outils

- La [notice explicative](#) à l'admission
- Les prochaines diapositives
- Les exemples de tableaux sommaires
- Le [tutoriel de demande de CAQ](#) contenu dans notre boîte à outils immigration

*Si vous résidez dans l'un de ces pays : Autriche, Canada, États-Unis, France, Groënland, Hong Kong, La Réunion, Monaco, Mexique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Détail des montants à démontrer

Voici les montants, **en dollars canadiens**, dont vous devez disposer si vous présentez votre demande à partir du 1^{er} janvier 2026.

Nombre de personnes	Montant des ressources financières pour couvrir les besoins essentiels pour une année
1	24 617 \$
2	34 814 \$
3	42 638 \$
4	49 234 \$
5	55 045 \$
6	60 299 \$

1 Droits de scolarité

Le montant est indiqué dans votre lettre d'acceptation. S'il n'y figure pas, écrivez-nous : admissioninternational@uqac.ca

2 Coût de transport aller et retour

Comptez environ 2 000 CAD par personne.

3 Besoins essentiels

Basé sur le coût de la vie, il s'agit du montant minimal visant à couvrir les dépenses de la vie courante (alimentation, logement, vêtements, transport, assurance et autres nécessités).

Quelles sont les preuves acceptées ?

1 Quelles preuves sont acceptées

- Preuve récente de virement de fonds
- Preuve d'avoirs et autres sources de revenus
- Confirmation officielle et récente de bourse
- Une ou des lettres officielles de banque
- Relevés bancaires (6 derniers mois) avec lettre de la banque qui confirme le solde
- Preuve d'un prêt d'études
- Livrets d'épargne

2 Financement par un garant

Il lui faut établir et signer la déclaration de soutien financier, assortie de ses preuves à lui/elle et de sa pièce d'identité comportant une photo et une signature.

3 Boursier dans le pays d'origine

Pour être recevable, la bourse doit être confirmée par un document officiel de l'organisme boursier et préciser montant, répartition des versements et durée. Une preuve de dépôt de demande de bourse n'est pas une preuve acceptée. Il ne sera pas possible de transmettre une confirmation d'octroi de bourse après que l'ensemble des justificatifs auront été transmis au MIFI.

4 Bourse d'exemption des frais majorés UQAC

Suivez les consignes contenues dans la [notice explicative](#) (page 8) pour obtenir un autre document qui vous servira à titre de preuve.

Comment bien présenter ses preuves ?

1 Numéroté vos pièces justificatives

Il est judicieux de numéroté les pièces justificatives et de créer **un sommaire ou un tableau** en indiquant clairement les montants qui sont requis pour le séjour d'études et la provenance de ces fonds. Placez ce tableau en première page de vos preuves.

2 Convertir les montants

Il est fortement conseillé d'indiquer les montants dans sa monnaie locale, puis de les convertir en dollars canadiens en utilisant un outil monétaire tel que le [convertisseur de devises XE](#).

3 Joindre le tout en un seul PDF

Les pièces justificatives devront être jointes dans un seul document PDF en plaçant le sommaire ou le tableau récapitulatif en première page.



Pourquoi c'est important

La présentation de la capacité financière doit être claire et facilement lisible par l'agent ou l'agente d'immigration qui analysera la demande.

Saviez-vous qu'un agent dispose de moins de 10 minutes pour analyser votre demande ?

Exemple de tableau sommaire

Frais obligatoires pour les études au Québec Montant en CAD

Droits de scolarité	6 000*
Coûts de transport	2 000
Besoins essentiels 1 personne	24 617
TOTAL	32 617

**ATTENTION : ce montant doit être exact à celui figurant sur votre attestation d'inscription*

Montage financier Montant (converti en CAD) Documents justificatifs

Compte bancaire personnel	10 000 EUR = 16 119	p. 1 : Confirmation officielle de solde bancaire p. 2 à 8 : relevés de compte des 6 derniers mois
Bourse Université X (France)	1 000 EUR = 1 612	p. 9 : Attestation officielle de bourse
Compte bancaire du garant	15 000 EUR = 24 179	p. 10 : Confirmation officielle de solde bancaire de [garant] p. 11 à 17 : Relevés de comptes des 6 derniers mois de [garant]
TOTAL	26 000 EUR = 41 910	Le total du montage financier doit correspondre AU MINIMUM au montant total des frais obligatoires du projet d'études.

ET APRÈS

Que se passe-t-il après ?

1 Rappel des délais de traitement

Environ 25 jours ouvrables (5 semaines). Le délai se calcule à partir du moment où vous avez payé les frais liés à la demande et soumis tous les documents dans Arrima.

Selon le volume de demandes reçues au MIFI, ce délai pourrait augmenter. Toutefois, lorsque le délai officiel est atteint, vous pouvez [joindre le MIFI par téléphone](#) afin de faire un suivi dans votre dossier.

2 Si votre dossier est complet et conforme

Un agent rendra une décision dans votre dossier en ligne : consultez-le régulièrement sur le portail du MIFI. Si votre demande est acceptée, vous recevrez une lettre d'attestation de délivrance du CAQ. C'est ce document qui devra être utilisé pour votre demande de permis d'études.

3 Envoi de la réponse dans le portail MIFI

Aucune copie papier de votre CAQ ne vous sera envoyée par voie postale, et il est inutile de consulter Arrima : l'attestation de délivrance ne sera envoyée que dans le portail du MIFI, dans votre dossier en ligne.



Si votre dossier est incomplet

Vous recevrez une « lettre d'intention de refus » dans votre dossier en ligne. Ne paniquez pas ! Ceci n'est pas un refus formel mais une chance supplémentaire de bien documenter votre demande de CAQ. Contactez-nous au besoin.

En cas d'intention de refus

1 Lire attentivement le contenu de la lettre

Normalement, le MIFI indique avec précision quel(s) complément(s) documentaire(s) vous aurez à transmettre pour que votre demande se finalise et dans quels délais les transmettre. Si vous avez des doutes sur ce qui est demandé, communiquez avec nous sans tarder :

info_international@uqac.ca

2 Transmettez les documents demandés

N'attendez surtout pas la date limite pour les transmettre : le traitement de ces nouveaux éléments pourrait prendre autant de temps que le traitement initial de votre demande. Si vous dépassez ce délai, votre demande sera refusée.

3 Si votre demande est refusée

Vous recevrez une lettre de refus dans votre dossier électronique. Cette réponse constitue un refus formel. Ce document indiquera le ou les motif(s) de refus à votre demande.



Ne demandez pas le réexamen administratif

Contactez-nous sans tarder afin d'avoir des conseils pour vous tirer de ce mauvais pas. Le réexamen administratif pourrait compromettre le temps restant pour réaliser la suite de vos démarches d'immigration !

AVANT DE SE QUITTER



En route vers
l'automne
2026

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Jeudi 23 avril 2026 | 13h30 (HAE)
Webinaire spécial permis d'études

Deux possibilités pour vous inscrire :

- *Sur la page de référence « En route vers l'automne 2026 »*
- *Via une invitation envoyée une semaine avant l'événement*

Jeudi 28 mai 2026 | 13h30 (HAE)
Webinaire préparation du séjour

Deux possibilités pour vous inscrire :

- *Sur la page de référence « En route vers l'UQAC »*
- *Via une invitation envoyée une semaine avant l'événement*

UQAC



CONTACTER LE BDI

Équipe de recrutement :

✉ info_international@uqac.ca

Service des admissions :

✉ admissioninternational@uqac.ca

Site internet du Bureau de l'international :

🖥 [Étudier à l'UQAC \(page protocole\)](#)

Comptes médias sociaux :

📘 [Étudiants internationaux de l'UQAC](#)

▶ [Playlist « International »](#)

Suivez

l' #UQAC

